



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE
COMTÉ DE ROUSSEAU

ÉLECTION DU 2 NOVEMBRE 2025

PROCÈS-VERBAL POUR LE DÉPÔT DES MISES EN CANDIDATURE

En ma qualité de présidente d'élection, je dépose le présent procès-verbal relativement à l'élection 2025.

Le 16 septembre 2025, j'ai nommé Madame Catherine Fillion pour agir à titre de secrétaire d'élection conformément à la loi.

Le vendredi 3 octobre 2025, à 16h30, date et heure de fin des mises en candidature pour l'élection générale de la Municipalité de Saint-Calixte, je soussignée, Liette Martel, présidente d'élection, fait mon rapport comme suit :

Après avoir rempli les formalités requises par la loi, je confirme avoir reçu durant la période du 16 septembre 2025 au 3 octobre 2025, les mises en candidature suivantes :

À la mairie, Monsieur Eugène Goyette
Monsieur Michel Jasmin
Monsieur Jayson Koshelowsky
Monsieur Michel Larouche
Monsieur Marc Michaud
Monsieur David Patrie

Conseillers, District 1, Monsieur Stacy Allard
Madame Sylvie Laurent
Monsieur Gabriel Richard

District 2, Madame Louise Bourassa
Madame Gisèle Sageau
Monsieur Benoît Sperano

District 3, Monsieur Sylvain Desnoyers
Madame Any-Pier Houle

District 4, Monsieur Alexandre Mantha
Monsieur Martin Tremblay

District 5, Monsieur Gaétan Lavallée
Monsieur Nicolas Paradis

District 6, Monsieur Vincent Gattuso
Madame Lucie Chagnon

Considérant qu'il y a plus d'un candidat en lice pour les postes de maire et de conseiller dans les districts 1, 2, 3, 4, 5 et 6, il y aura donc élection dans tous les postes.

Le 16 octobre 2025, Monsieur Eugène Goyette, s'est désisté comme candidat au poste de maire.



N° de résolution
ou annotation

Le 15 octobre 2025, Monsieur Vincent Gattuso, s'est désisté comme candidat au poste de conseiller du district numéro 6.

Par conséquent, Mme Lucie Chagnon devient donc la seule candidate au poste de conseillère du district numéro 6 et devient donc la candidate élue sans opposition le 15 octobre 2025.

DONNÉ À SAINT-CALIXTE, CE 5^E JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2025.

Catherine Fillion
Secrétaire d'élection

Liette Martel
Présidente d'élection



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE
COMTÉ DE ROUSSEAU

ÉLECTIONS DU 2 NOVEMBRE 2025

PROCÈS-VERBAL DU SCRUTIN

Ce 2 novembre 2025, scrutin à Saint-Calixte pour les postes de maire et de conseiller pour les districts numéro 1, 2, 3, 4, et 5.

Cette journée de scrutin fut précédée, le dimanche 26 octobre 2025 du vote par anticipation qui débuta à midi pour se terminer à 20 heures au Centre d'art Guy St-Onge. À la clôture des bureaux lors de la journée du vote par anticipation, 670 électeurs + 1 vote itinérant se sont présentés pour voter au poste de maire et de conseiller des districts numéro 1, 2, 3, 4 et 5. Les candidats ont été informés qu'ils peuvent prendre possession d'une copie de la liste des électeurs ayant voté par anticipation le soir même.

En ce qui a trait au vote ordinaire, tout le personnel électoral et les candidats dûment autorisés étaient présents dans la salle du scrutin au Centre d'art Guy St-Onge au 6294, rue Principale à Saint-Calixte, Qc J0K 1Z0.

À 20 heures, fermeture des bureaux de vote, les scrutateurs procèdent au décompte de leur bureau respectif, les résultats sont les suivants :

- Au poste de maire, 1 948 électeurs se sont présentés sur une possibilité de 6 231 représentants 31,26 % du vote exprimé;
- Au poste de conseiller dans le district numéro 306 électeurs se sont présentés sur une possibilité de 1 018 représentants 30,06% du vote exprimé;
- Au poste de conseiller dans le district numéro 2, 341 électeurs se sont présentés sur une possibilité de 1 047 représentants 32,57% du vote exprimé;
- Au poste de conseiller dans le district numéro 3, 308 électeurs se sont présentés sur une possibilité de 1 124 représentants 27,40% du vote exprimé;
- En ce qui a trait au poste de conseiller dans le district numéro 4, 382 électeurs se sont prévalus de leur droit de vote sur une possibilité de 1 124 représentants 33,99% des électeurs;
- Pour le district numéro 5, 322 électeurs se sont prévalus de leur droit de vote sur une possibilité de 970 représentants 33,20% des électeurs.

Lors du recensement des votes, ceux-ci se répartissent de la façon suivante entre les candidats en lice :

Au poste de maire :

Monsieur Michel Jasmin, 768 votes, soit
41,18% avec une majorité de 97
Monsieur Jayson Koshelowsky, 62 votes, soit
3,32%
Monsieur Michel Larouche, 281 votes, soit
15,07%
Monsieur Marc Michaud, 671 votes, soit
35,98%
Monsieur David Patrie, 83 votes, soit 4,45%
Bulletins rejetés : 83



N° de résolution
ou annotation

Au poste de conseiller du district numéro 1 :

Monsieur Stacy Allard, 99 votes, soit 33,79 %
Madame Sylvie Laurent, 67 votes, soit
22,87%

**Monsieur Gabriel Richard, 127 votes, soit
43,34 % avec une majorité de 28**

Bulletins rejetés : 13

Au poste de conseiller du district numéro 2 :

Madame Louise Bourassa, 130 votes, soit
38,46%

Madame Gisèle Sageau, 44 votes, soit 13,02%

**Monsieur Benoît Sperano, 164 votes, soit
48,52 % avec une majorité de 34**

Bulletins rejetés : 3

Au poste de conseiller du district numéro 3 :

Monsieur Sylvain Desnoyers, 113 votes, soit
37,67%

**Madame Any-Pier Houle, 187 votes, soit
62,33 % avec une majorité de 74**

Bulletins rejetés : 8

Au poste de conseiller du district numéro 4 :

Monsieur Alexandre Mantha, 151 votes, soit
40,92%

**Monsieur Martin Tremblay, 218 votes, soit
59,08 % avec une majorité de 67**

Bulletins rejetés : 13

Au poste de conseiller du district numéro 5 :

Monsieur Gaétan Lavallée, 149 votes, soit
47,60%

**Monsieur Nicolas Paradis, 164 votes, soit
52,40% pour une majorité de 15**

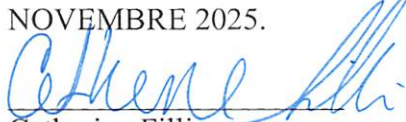
Bulletins rejetés : 9

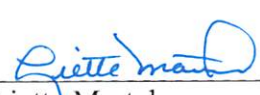
Un nombre de 22 bulletins ont été annulés ou détériorés tout district confondu.

En ma qualité de présidente d'élection, je déclare donc élu Monsieur Michel Jasmin au poste de maire. À titre de conseiller dans le district 1, M. Gabriel Richard. À titre de conseiller dans le district numéro 2, Monsieur Benoît Sperano. À titre de conseillère dans le district numéro 3, Madame Any-Pier Houle. À titre de conseiller dans le district numéro 4, Monsieur Martin Tremblay. À titre de conseiller dans le district numéro 5, Monsieur Nicolas Paradis.

Le matériel ayant servi à l'élection municipale a été déposé conformément à la loi dans les archives de la municipalité.

DONNÉ À SAINT-CALIXTE, CE 5^E JOUR DU MOIS DE
NOVEMBRE 2025.


Catherine Fillion
Secrétaire d'élection


Liette Martel
Présidente d'élection



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE
COMTÉ DE ROUSSEAU

CÉRÉMONIE OFFICIELLE D'ASSERMENTATION DES ÉLUS

Je soussigné, Michel Jasmin, affirme solennellement que j'exercerai ma fonction de maire avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Calixte et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

MICHEL JASMIN, MAIRE

Assermenté devant moi, à Saint-Calixte,
ce 10e jour octobre 2025.

LIETTE MARTEL, PRÉSIDENTE D'ÉLECTION

Je soussigné, Gabriel Richard, affirme solennellement que j'exercerai ma fonction de conseiller avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Calixte et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

GABRIEL RICHARD, CONSEILLER

Assermenté devant moi, à Saint-Calixte,
ce 10e jour de novembre 20125

LIETTE MARTEL, PRÉSIDENTE D'ÉLECTION

Je soussigné, Benoit Sperano, affirme solennellement que j'exercerai ma fonction de conseiller avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Calixte et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

BENOIT SPERANO, CONSEILLER

Assermenté devant moi, à Saint-Calixte,
ce 10e jour de novembre 2025.

LIETTE MARTEL, PRÉSIDENTE D'ÉLECTION

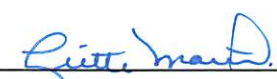


N° de résolution
ou annotation

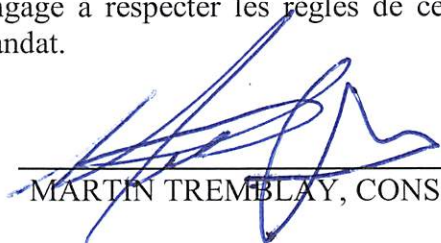
Je soussignée Any-Pier Houle, affirme solennellement que j'exercerai ma fonction de conseillère avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Calixte et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.


ANY-PIER HOULE, CONSEILLÈRE

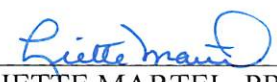
Assermentée devant moi, à Saint-Calixte,
ce 10e jour de novembre 2025.


LIETTE MARTEL, PRÉSIDENTE D'ÉLECTION

Je soussigné, Martin Tremblay, affirme solennellement que j'exercerai ma fonction de conseiller avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Calixte et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.


MARTIN TREMBLAY, CONSEILLER

Assermentée devant moi, à Saint-Calixte,
ce 10e jour de novembre 2025.


LIETTE MARTEL, PRÉSIDENTE D'ÉLECTION

Je soussigné, Nicolas Paradis, affirme solennellement que j'exercerai ma fonction de conseiller avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Calixte et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.


NICOLAS PARADIS, CONSEILLER

Assermenté devant moi, à Saint-Calixte,
ce 10e jour de novembre 2025.


LIETTE MARTEL, PRÉSIDENTE D'ÉLECTION



N° de résolution
ou annotation

Je soussignée, Lucie Chagnon, affirme solennellement que j'exercerai ma fonction de conseillère avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Calixte et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Lucie Chagnon
LUCIE CHAGNON, CONSEILLÈRE

Assermentée devant moi, à Saint-Calixte,
ce 29e jour d'octobre 2025.

Liette Martel
LIETTE MARTEL, PRÉSIDENTE D'ÉLECTION



N° de résolution
ou annotation

